

Tarifs - saison 2023 – 2024

Situation	Réf.	Tarif
1ère Adhésion		
Adulte (> 18 ans)	A1	220,00
Mutation	M1	220,00
Enfant (< 18 ans)	E1	100,00
Couple (Adulte – Adulte)	CA1	400,00
Couple (Adulte – Enfant)	CA2	290,00
Couple (Enfant – Enfant)	CE1	180,00
Famille (1 A – 2 E)	FA1	360,00
Famille (1 A – 3 E)	FA2	415,00
Famille (2 A – 1 E)	FA3	460,00
Famille (2 A – 2 E)	FA4	510,00
Famille (3 A)	FAD	560,00
Famille (3 A – 1 E)	FA4	610,00
2ème – 3ème club	C23	220,00

Renouvellement		
Adulte	AR1	180,00
Enfant	ER1	80,00
Couple (A–A)	CAR	325,00
Couple (A–E)	CAE	235,00
Couple (E–E)	CEE	145,00
Famille (1A – 2 E)	FAE1	290,00
Famille (1A – 3 E)	FAE2	375,00
Famille (2A – 1 E)	FAE3	375,00
Famille (2A – 2 E)	FAE4	415,00
Famille (3 A)	FADR	460,00
Famille (3A – 1 E)	FAE5	495,00

Renouvellement & 1ère Adhésion		
Couple (1AR – 1 A)	CRA1	360,00
Couple (1AR – 1 E)	CRE1	250,00
Couple (1 OB – 1 A)	OBA1	280,00
Couple (1 OB – 1 AR)	OBR1	245,00
Couple (1 OB – 1 ER)	COR1	155,00
Famille (1AR – 1A – 1 ER)	FRA1	405,00
Famille (1 OB – 2 A)	OBA2	450,00
Famille (1 OB – 2 AR)	OBR2	380,00
Famille (1 OB – 2 ER)	OBR3	215,00

Ouvreur & Bénévole (Après signature de la Charte éthique & morale)	OB-R	90,00
---	------	-------

Pour tout autre cas, utilisez le formulaire « contact » du site internet ou consultez la page suivante >

Ouvreur : tarif ouvert aux ouvriers renouvelant leur licence au club, arrivant mutés d'un autre club ou ayant déjà pratiqué une année en tant que licencié à la STSV.

Bénévole : tarif ouvert à tout(e) licencié(e) souhaitant s'investir dans le fonctionnement et la vie de la STSV en participant aux corvées de nettoyage, rénovation, entretien, ou administrative, dès la première prise de licence (cf. charte éthique et morale Ouvreur/bénévole).

En cas de non validation du contrat de la Charte (nombre d'ouvertures insuffisantes ou manquement à la charte), la saison suivante sera considérée au tarif 1^{ère} adhésion, même si l'ouvreur/bénévole reprend une licence « O & B ».

En cas de non validation du nombre de tirs minima (7) pour la saison, le renouvellement de la licence du tireur pour la saison suivante se fera au tarif « 1^{ère} adhésion ». La pratique du tir nécessite une certaine assiduité.

Aides pour le Tarif à appliquer sur le bulletin d'adhésion

Par « couple » et « famille » s'entendent mariés, pacsés et union libre, ainsi que lien de parenté.

Exemples :

Rappels : Enfant (8 à avant majorité) / Adulte = ou > 18 ans

Couple Adulte – Adulte (A – A) concerne mari et femme ou autre, père et fils, père et frère, mère et sœur, mère et fils, mère et nièce, etc.

Couple « Adulte – Enfant » (A – E), idem supra. Cela peut comprendre mère et nièce, père et beau-fils / belle fille, etc.

Famille intègre bien évidemment les familles recomposées, et les intégrations d'enfants directs, beaux-fils, belles filles, neveux, nièces, etc. *sans en arriver aux cousins du 8^{ème} degré...*

Le demandeur d'adhésion est considéré comme « dossier pilote ou référence ». Dans tous les cas, il faut « lier » les dossiers de la famille au « dossier pilote » afin de faciliter la gestion administrative de l'ensemble.

Exemples :

Demande « **Couple** » : cocher « Couple », indiquer le code tarifaire correspondant (CA1 ou CA2), et inscrire 1 dans la case « Demande(s) d'adhésion affiliée(s) » et ajouter nom et prénom dans le tableau.

Demande « **Famille** » : cocher « Famille », indiquer le code tarifaire correspondant (FA1, FA2, FA3 ou XA si il y a 3 enfants ou plus) et inscrire le nombre de personnes concernées en plus du demandeur – Pour FA1 et FA2 : 2, FA3 : 3.

Pour XA : 3, 4, 5... demander le tarif qui sera appliqué pour la saison, via le formulaire « contact » du site internet du club en précisant tous les éléments utiles à l'établissement de votre tarification.

Famille de type Père, Mère et enfants adultes, code XA.

En cas de doute, utilisez le formulaire « contact » du site internet du club **stsv.fr** ou passez au secrétariat pendant les horaires d'ouverture afin de donner les éléments vous concernant.